



CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 1984-1985

SEANCE DU JEUDI 8 NOVEMBRE 1984

COMPTE RENDU INTEGRAL

SOMMAIRE

	Pages
<i>Excusés.</i>	3
<i>Constitution du Vlaamse Raad</i>	3
<i>Constitution du Conseil régional wallon</i>	3
<i>Message du Roi</i>	3
<i>Projet de décret (dépôt):</i>	
— Contenant la dotation au Conseil de la Communauté française pour l'année budgétaire 1985	3
<i>Propositions de décret (retrait):</i>	
— Créant l'Office de recherche et de diffusion d'information sur les études et les professions (Ordiep), de M. Liénard et consorts	3
— Créant un Centre de recherche d'information et de documentation sur les enseignements et les professions (Ceridep), de M. Ylieff et consorts	3
— Portant inscription de l'écologie comme branche obligatoire dans les programmes d'études respectifs de l'enseignement primaire et secondaire, de M. Tilquin et consorts	3
— Relative à la francisation du nom et du prénom, de MM. Lagasse et R. Gillet	3

	Pages
<i>Question orale (dépôt)</i>	3
<i>Demande d'avis au Conseil d'Etat</i>	3
<i>Communication du Président :</i>	
— Conflit d'intérêts suscité par le Conseil de la Communauté française à propos de la proposition de loi relative aux connaissances linguistiques requises en vue d'exercer certains mandats politiques des pouvoirs subordonnés dans l'agglomération bruxelloise	4
<i>Commission royale des monuments et des sites (dépôt du rapport d'activités 1981-1982-1983)</i>	4
<i>Composition des commissions (modifications)</i>	4
<i>Questions écrites (art. 63 du règlement)</i>	4
<i>Projets de décret (dépôt) :</i>	
— Contenant le budget des recettes de la Communauté française de l'année budgétaire 1985	4
— Contenant le budget de la Communauté française de l'année budgétaire 1985	5
— Ajustant le budget de la Communauté française de l'année budgétaire 1984	5
— Ajustant le budget des dépenses culturelles, Education nationale, pour l'année budgétaire 1984. — Matières visées par l'article 59bis, § 2, 2 ^o , de la Constitution	5
— Ouvrant des crédits provisoires à valoir sur le budget de la Communauté française et sur le budget des dépenses culturelles de l'Education nationale, pour l'année budgétaire 1985	5
<i>Ordre du jour (approbation)</i>	5
<i>Proposition de décret rendant obligatoire l'étude de notions d'informatique adaptées aux différents niveaux d'enseignement :</i>	
— Votes réservés sur l'amendement à l'article 2 et sur l'article 2 Orateur: M. Grafé	5
— Vote nominatif sur l'ensemble Orateurs: MM. De Decker, Hoyaux, J.J. Delhayé.	5
<i>Propositions de motion déposées par M. Grafé et par M. Biefnot et consorts, en conclusion de l'interpellation de M. Grafé à M. Moureaux, ministre-président de l'Exécutif, à M. Monfils, ministre des Affaires sociales et à M. Urbain, ministre de la Santé et de l'Enseignement de la Communauté française, relative à « la mise en place de la nouvelle administration de la Communauté française et, particulièrement, à l'application de l'article 18 du statut des agents de l'Etat »;</i>	
— Amendement déposé par M. Deleuze à la proposition de motion de M. Grafé	6
— Vote nominatif par priorité sur la proposition de M. Biefnot et consorts Orateurs: MM. Grafé, Deleuze, Bajura, Biefnot, Cools, De Decker, Hoyaux.	6
<i>Proposition de motion déposée par M. Lestienne en conclusion de son interpellation à M. Monfils, ministre des Affaires sociales de la Communauté française, relative aux « difficultés non résolues à ce jour dans le cadre de « l'assainissement budgétaire » des budgets de la Protection de la jeunesse et du Fonds médico-socio-pédagogique pour handicapés » :</i>	
— Vote nominatif Orateurs: MM. Lagasse, Van Roye, Hoyaux.	8

Présidence de M. Poswick, président.

La séance est ouverte à 12 h 10 m.

M. R. Gillet, secrétaire, prend place au bureau.

Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.

M. le Président. — Mesdames, messieurs, la séance est ouverte.

EXCUSES

M. le Président. — Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance :

MM. Baudson et D'Hondt, à l'étranger; MM. Donnay et Monfils, retenus par d'autres devoirs; Mme Brenez, empêchée.

— Pris pour information.

CONSTITUTION DU VLAAMSE RAAD

M. le Président. — M. le Président du *Vlaamse Raad* m'a fait savoir que le *Vlaamse Raad* s'est constitué en sa séance du 16 octobre 1984.

CONSTITUTION DU CONSEIL REGIONAL WALLON

M. le Président. — M. le Président du Conseil régional wallon m'a fait savoir que le Conseil régional wallon s'est constitué en sa séance du 17 octobre 1984.

MESSAGE DU ROI

M. le Président. — Par lettre du 18 octobre 1984, répondant au message par lequel nous l'avons informé de la constitution de notre Conseil, Sa Majesté le Roi m'a fait transmettre ses vœux pour le succès des travaux de notre Assemblée.

PROJET DE DECRET

Dépôt

M. le Président. — L'Exécutif de la Communauté française a déposé, le 19 octobre 1984, un projet de décret contenant la dotation au Conseil de la Communauté française pour l'année budgétaire 1985.

Ce projet de décret a été imprimé, distribué et envoyé à la commission des Affaires générales, du Règlement et de la Comptabilité.

PROPOSITIONS DE DECRET

Retrait

M. le Président. — Par lettre du 18 octobre 1984, M. Liénard m'a informé qu'il retirait sa proposition de décret créant l'Office de recherche et de diffusion d'information sur les études et les professions (Ordiep).

Cette proposition a été publiée dans les documents du Conseil sous le n° 10 (1981-1982) n° 1, du 20 janvier 1982.

Par lettre du 18 octobre 1984, M. Ylief m'a informé qu'il retirait sa proposition de décret créant un Centre de recherche d'information et de documentation sur les enseignements et les professions (Ceridep).

Cette proposition a été publiée dans les documents du Conseil sous le n° 38 (1981-1982) n° 1, du 19 avril 1982.

Par lettre du 26 octobre 1984, M. Tilquin m'a informé qu'il retirait sa proposition de décret portant inscription de l'écologie comme branche obligatoire dans les programmes d'études respectifs de l'enseignement primaire et secondaire.

Cette proposition a été publiée dans les documents du Conseil sous le n° 35 (1981-1982), du 18 mars 1982.

Par lettre du 6 novembre 1984, MM. Lagasse et Roland Gillet m'ont informé qu'ils retiraient leur proposition de décret relative à la francisation du nom et du prénom.

Cette proposition a été publiée dans les documents du Conseil sous le n° 84 (1982-1983).

Nous prenons acte de ces décisions.

QUESTION ORALE

(Article 64 du règlement)

Dépôt

M. le Président. — M. Petitjean m'a fait parvenir le texte d'une question sur la publicité à la RTBF pour les ventes par correspondance, à laquelle il souhaite que le ministre-président de l'Exécutif réponde oralement, au cours de la prochaine séance publique.

DEMANDE D'AVIS AU CONSEIL D'ETAT

M. le Président. — Conformément à l'article 17 de la loi ordinaire de réformes institutionnelles du 9 août 1980, modifiant l'article 2 des lois coordonnées sur le Conseil d'Etat, et pour répondre au souhait de la commission de l'Education et de la Recherche scientifique, j'ai demandé à la section de législation du Conseil d'Etat, un avis motivé sur le texte de la proposition de décret « relative à l'instauration d'un cours obligatoire de littérature belge d'expression française dans l'enseignement normal moyen et dans le programme des examens de candidat et de licencié en philologie romane », de Mlle Hanquet, ainsi que sur les amendements proposés.

COMMUNICATION DU PRÉSIDENT

Conflit d'intérêt suscité par le Conseil de la Communauté française à propos de la proposition de loi de M. Valkeniers « relative aux connaissances linguistiques requises en vue d'exercer certains mandats politiques des pouvoirs subordonnés dans l'agglomération bruxelloise »

M. le Président. — Le bureau de la Chambre des représentants et le bureau de notre Conseil ont décidé d'organiser une réunion de concertation au sujet de la proposition de loi de M. Valkeniers « relative aux connaissances linguistiques requises en vue d'exercer certains mandats politiques des pouvoirs subordonnés dans l'agglomération bruxelloise ».

Cette réunion a eu lieu ce matin à 10 heures.

A l'issue de celle-ci, aucun consensus n'ayant pu être atteint, les deux délégations ont convenu de constater que la concertation n'avait pas abouti.

Conformément à la loi du 9 août 1980, cette affaire est transmise à M. le Premier ministre, en sa qualité de Président du Comité de concertation.

Aux termes de l'article 32, paragraphe 1^{er}, 3^e alinéa de cette loi, celui-ci aura à statuer dans les soixante jours.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES

Dépôt du rapport d'activités 1981-1982-1983

M. le Président. — La commission royale des Monuments et des Sites nous a fait parvenir, conformément au décret du 28 juin 1976, modifiant la loi du 7 août 1931 sur la conservation des monuments et des sites, son rapport d'activités pour les années 1981, 1982 et 1983.

Ce rapport a été envoyé à la commission des Beaux-Arts.

COMPOSITION DES COMMISSIONS

Modifications

M. le Président. — Le bureau a été saisi de demandes de modifications en commissions :

— *A la commission de Coopération :*

M. Donnay remplacerait Mme Pétry, en qualité de membre titulaire; M. Anselme remplacerait M. Marcel Remacle, en qualité de membre titulaire; M. D'Hose remplacerait M. Anselme, en qualité de membre suppléant; M. Minet serait désigné en qualité de membre suppléant.

— *A la commission de Coopération entre la Communauté française et la Région wallonne :*

M. Donnay remplacerait Mme Pétry; M. Doumont remplacerait M. M. Toussaint; M. Bonmariage remplacerait M. J. Wathelet.

— *A la commission des Affaires générales, du Règlement et de la Comptabilité :*

M. Anselme remplacerait Mme Pétry, en qualité de membre titulaire; M. Donnay remplacerait M. Marcel Remacle, en qualité de membre titulaire; M. Santkin

remplacerait M. Théo Toussaint, en qualité de membre titulaire; M. D'Hose remplacerait M. Spitaels, en qualité de membre suppléant.

— *A la commission de l'Éducation et de la Recherche scientifique :*

M. Lemoine remplacerait M. Mathot, en qualité de membre suppléant.

— *A la commission des Beaux-Arts :*

M. Lemoine remplacerait M. Marcel Remacle, en qualité de membre titulaire; M. Minet serait désigné en qualité de membre suppléant; M. Bonmariage remplacerait M. J. Wathelet, en qualité de membre suppléant.

— *A la commission des Relations internationales :*

M. D'Hose remplacerait Mme Pétry, en qualité de membre titulaire; M. Bonmariage remplacerait M. Ducarme en qualité de membre titulaire; M. Santkin remplacerait M. Simonet, en qualité de membre suppléant; M. De Decker remplacerait M. Poswick, en qualité de membre suppléant.

— *A la commission de la Santé et des Sports :*

M. Minet remplacerait M. Donnay, en qualité de membre titulaire; M. Donnay remplacerait M. Marcel Remacle, en qualité de membre suppléant.

— *A la commission de la Radio-Télévision :*

M. De Decker remplacerait M. Ducarme, en qualité de membre titulaire; M. D'Hose remplacerait M. Spitaels, en qualité de membre suppléant; M. D'Hondt remplacerait M. De Decker, en qualité de membre suppléant.

— *A la commission de la Jeunesse et de la Formation permanente :*

M. Lemoine serait désigné en qualité de membre suppléant; M. Henrotin remplacerait M. Ducarme, en qualité de membre suppléant.

— *A la commission de la Famille et de l'Aide sociale :*

M. Henrotin remplacerait M. Jacques Wathelet, en qualité de membre titulaire; M. Doumont remplacerait M. Ducarme, en qualité de membre suppléant.

— N'y a-t-il pas d'opposition à ces modifications? (Non.)

— Il en est ainsi décidé.

QUESTIONS ÉCRITES

Article 63 du règlement

M. le Président. — Depuis notre dernière séance, des questions écrites ont été adressées à M. Moureaux, ministre-président de l'Exécutif de la Communauté française, par MM. Grafé et Daras.

PROJETS DE DÉCRET

Dépôt

M. le Président. — L'Exécutif de la Communauté française a déposé, ce 8 novembre 1984, les projets de budgets suivants :

— Projet de décret contenant le budget des recettes de la Communauté française de l'année budgétaire 1985.

— Projet de décret contenant le budget de la Communauté française de l'année budgétaire 1985.

— Projet de décret ajustant le budget de la Communauté française de l'année budgétaire 1984.

— Projet de décret ajustant le budget des dépenses culturelles, Education nationale, pour l'année budgétaire 1984 — Matières visées par l'article 59bis, § 2, 2^o de la Constitution.

— Projet de décret ouvrant des crédits provisoires à valoir sur le budget de la Communauté française et sur le budget des dépenses culturelles de l'Education nationale, pour l'année budgétaire 1985.

Ces projets de décret seront imprimés, distribués et envoyés aux commissions compétentes.

ORDRE DU JOUR

Approbation

M. le Président. — En sa séance du 30 octobre 1984, à laquelle les présidents des groupes politiques avaient été conviés, le bureau, conformément à l'article 23 du règlement, a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la présente séance.

Quelqu'un demande-t-il la parole au sujet de cet ordre du jour? (Non.)

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour est adopté.

PROPOSITION DE DECRET RENDANT OBLIGATOIRE L'ETUDE DE NOTIONS D'INFORMATIQUE ADAPTEES AUX DIFFERENTS NIVEAUX D'ENSEIGNEMENT

Votes réservés sur l'amendement à l'article 2 et sur l'article 2

M. le Président. — L'ordre du jour appelle le vote réservé sur l'amendement de M. Liénard et consorts à l'article 2 de la proposition de décret rendant obligatoire l'étude de notions d'informatique adaptées aux différents niveaux d'enseignement.

La parole est à M. Grafé pour une justification de vote.

M. Grafé. — Monsieur le Président, M. Liénard, empêché d'être présent, m'a demandé d'intervenir en son nom au sujet de l'amendement qu'il a déposé. Cela me sera aussi l'occasion de faire une déclaration avant le vote sur la proposition de décret. Je ne ferai ainsi qu'une seule intervention, ce qui simplifiera les travaux.

Le groupe PSC ne votera pas cette proposition de décret, bien qu'il soit favorable à son objet.

Trois raisons justifieront le vote négatif de notre groupe. D'abord, les amendements déposés par l'Exécutif à la suite de l'avis du Conseil d'Etat ne rencontrent pas l'ensemble de cet avis. En effet, les dispositions du paragraphe 1^{er}, de l'article 2, critiquées par le Conseil d'Etat, sont maintenues dans le texte actuel, sans avoir

fait l'objet d'un amendement de la part de l'Exécutif. Or, le Conseil d'Etat faisait remarquer que cette disposition de l'article 2, paragraphe 1^{er}, excède la compétence de notre Conseil parce qu'elle a pour effet de porter atteinte au contenu des cours inscrits au programme par l'autorité nationale.

En second lieu, nous estimons que cette proposition porte atteinte au principe de la liberté de l'enseignement tel qu'il résulte de l'article 17 de la Constitution et de sa définition à l'article 6 du Pacte scolaire, au terme de laquelle chaque pouvoir organisateur est libre en matière de programme pédagogique.

Enfin, nous constatons qu'aucune assurance ne nous est donnée quant au traitement non discriminatoire des réseaux tant au point de vue de la formation des enseignants que de la répartition du matériel acheté.

Pour ces trois raisons, le groupe PSC votera l'amendement de M. Liénard, mais votera contre cette proposition de décret si cet amendement n'est pas retenu. (*Applaudissements sur les bancs PSC.*)

M. le Président. — Quelqu'un demande-t-il encore la parole? (Non.)

Je mets aux voix l'amendement de M. Liénard par assis et levé.

— Cet amendement mis aux voix par assis et levé n'est pas adopté.

— L'article 2 est adopté.

Vote nominatif sur l'ensemble

M. le Président. — Nous passons au vote sur l'ensemble de la proposition de décret rendant obligatoire l'étude de notions d'informatique adaptées aux différents niveaux d'enseignement.

Quelqu'un demande-t-il la parole?

M. De Decker. — Je demande la parole pour une justification de vote, monsieur le Président.

M. le Président. — Vous avez la parole.

M. De Decker. — Monsieur le Président, mes chers collègues, le groupe PRL votera la proposition de décret déposée par M. Risopoulos. En effet, nous nous réjouissons que, suite à la demande du groupe PRL, l'Exécutif ait demandé l'avis du Conseil d'Etat, et que l'Exécutif ait suivi la plupart des recommandations faites par le Conseil d'Etat et introduit les amendements nécessaires.

Nous nous réjouissons aussi quant au fond de cette proposition parce que nous sommes convaincus que les enseignants comme la jeunesse sont particulièrement attentifs aux problèmes de l'introduction de l'informatique.

Nous nous réjouissons enfin que l'informatique figure dans les programmes d'enseignement au sein de notre Communauté.

Nous espérons cependant que l'Exécutif aura à cœur de se concerter avec le ministère de l'Education nationale quant aux modalités pratiques d'introduction de cet enseignement et quant à l'achat du matériel, qui représentera des sommes considérables. (*Applaudissements sur les bancs du PRL.*)

M. le Président. — Nous procédons au vote nominatif sur l'ensemble de cette proposition de décret.

— Il est procédé au vote nominatif.

M. le Président. — Voici le résultat du vote:

86 membres sont présents.

70 membres ont répondu oui.

14 membres ont répondu non.

2 membres se sont abstenus.

— En conséquence, la proposition de décret est adoptée. Elle sera soumise à la sanction de l'Exécutif.

Ont répondu oui:

MM. Anselme, Aubecq, Bajura, Barzin, Basecq, Belot, Biefnot, Mme Boniface, MM. Clerfayt, Coëme, Collart, Collignon, Cools, Mme Coorens, MM. Cudell, Daras, de Clippele, De Decker, Defosset, Dehousse, Deleuze, J.B. Delhaye, Delizée, Delmotte, Denison, De Roubaix, D'Hose, Doumont, Féaux, Fedrigo, J. Gillet, R. Gillet, Guillaume, M. Harmegnies, Y. Harmegnies, Hendrick, Henrion, Henry, Henrotin, Hubin, Huylebrouck, Jandrain, Kubla, Lafosse, Lagasse, Lemoine, Lepaffe, Mme Mayence, MM. Minet, Mordant, Moureaux, Mouton, Onkelinx, Outers, Paque, Péciaux, Perdieu, Pierard, Poswick, Poulain, Rigo, Risopoulos, Mme Saive-Boniver, M. Santkin, Mme Spaak, MM. Spitaels, Urbain, Van der Biest, Van Roye, Ylieff.

Ont répondu non:

MM. Desmarets, Detremmeric, Grafé, Gramme, Jérôme, Kevers, Lutgen, Mainil, J. Michel, L. Remacle, Thys, Tilquin, Vanden Boeynants, Wauthy.

Se sont abstenus:

MM. J.J. Delhaye, Hoyaux.

M. le Président. — J'invite les membres qui se sont abstenus à indiquer le motif de leur abstention.

M. Hoyaux. — J'ai pairé avec Mlle Hanquet.

M. J.J. Delhaye. — Je voulais émettre un vote positif, monsieur le Président. Je me suis abstenu par erreur.

M. le Président. — Il en est pris acte.

PROPOSITIONS DE MOTION DEPOSEES PAR M. GRAFE ET PAR M. BIEFNOT ET CONSORTS, EN CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE M. GRAFE A M. MOUREAUX, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF, A M. MONFILS, MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES ET A M. URBAIN, MINISTRE DE LA SANTE ET DE L'ENSEIGNEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE, RELATIVE A «LA MISE EN PLACE DE LA NOUVELLE ADMINISTRATION DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE ET, PARTICULIEREMENT, A L'APPLICATION DE L'ARTICLE 18 DU STATUT DES AGENTS DE L'ETAT»

Vote nominatif

M. le Président. — Nous allons procéder au vote nominatif sur les propositions de motion déposées par

M. Grafé et par M. Biefnot et consorts, en conclusion de l'interpellation de M. Grafé à M. Moureaux, ministre-président de l'Exécutif, à M. Monfils, ministre des Affaires sociales, et à M. Urbain, ministre de la Santé et de l'Enseignement de la Communauté française, relative à «la mise en place de la nouvelle administration de la Communauté française et, particulièrement, à l'application de l'article 18 du statut des agents de l'Etat».

M. Grafé a déposé la proposition de motion que voici:

Le Conseil de la Communauté française:

— ayant entendu l'interpellation du député J.P. Grafé sur la mise en place de la nouvelle administration de la Communauté française et particulièrement sur l'application de l'article 18 du statut des agents de l'Etat;

— dénonce la politique poursuivie par l'Exécutif qui vise par des nominations partisans à la politisation de l'administration de la Communauté française au détriment du bon fonctionnement du service dû aux ressortissants de la Communauté française;

— demande à l'Exécutif de revoir sa décision de faire appel à l'application de l'article 18 du statut des agents de l'Etat pour les nominations qui doivent intervenir conformément à l'appel aux candidatures publié au *Moniteur belge* du 7 avril dernier, et ce en vue de respecter les droits légitimes des fonctionnaires nommés au sein de l'administration de la Communauté française.

A cette proposition de motion, M. Deleuze propose l'amendement suivant:

— Ajouter ce qui suit au deuxième alinéa:

«aux ressortissants ... de la Communauté française, aggravé en outre par les inévitables recours au Conseil d'Etat.»

— Remplacer le troisième alinéa par ce qui suit:

«— dénonce l'Exécutif qui a décidé de recourir à l'application de l'article 18 du statut des agents de l'Etat et qui a d'ailleurs procédé à des nominations basées sur l'appartenance politique et qualifiées abusivement «de haute valeur administrative» et ce malgré l'avis motivé du conseil de direction;

— stigmatise la politique constante de l'Exécutif de la Communauté française qui a déjà procédé de la même manière en ce qui concerne le Commissariat général aux relations internationales;

— relève en outre l'utilisation d'autres procédés douteux tels que les engagements de personnel contractuel dans des asbl (Asbl Animation permanente) ou dans d'autres «organismes» (Fonds des sports).»

M. Biefnot et consorts ont déposé l'ordre du jour pur et simple que voici:

Le Conseil de la Communauté française:

— ayant entendu l'interpellation du député J.P. Grafé sur la mise en place de la nouvelle administration de la Communauté française et particulièrement sur l'article 18 du statut des agents de l'Etat;

— ayant entendu la réponse du ministre-président de l'Exécutif;

— passe à l'ordre du jour.

Je vous propose de procéder au vote nominatif sur l'ordre du jour pur et simple, déposé par M. Biefnot et consorts, qui a la priorité. (*Assentiment*.)

La parole est à M. Grafé pour une déclaration avant le vote.

M. Grafé. — Monsieur le Président, messieurs les ministres, chers collègues, le 26 juin dernier, j'ai eu l'honneur d'interpeller l'Exécutif de notre Communauté sur la mise en place de la nouvelle administration de la Communauté française et particulièrement sur l'application de l'article 18 du statut des agents de l'Etat.

Aux termes de mon interpellation, je dénonçais la politique suivie par l'Exécutif qui vise, par des nominations partisans, à la politisation de l'administration de la Communauté française, au détriment des droits légitimes des fonctionnaires nommés au sein de notre administration. Je me permettais de lancer un appel à l'Exécutif, l'adjurant de renoncer au scénario prévu parce que le recours à l'application de l'article 18 nous paraissait, dans ce cas, abusif, anormal et incompatible avec l'esprit de cet article 18.

Depuis cette interpellation, le conseil de direction du ministère de la Communauté française a rendu un avis négatif dans lequel il déclare: « Dans l'ensemble, il n'y a, en effet, ni impérieuse nécessité ni impossibilité de pourvoir aux emplois vacants. »

Malgré mon appel, malgré l'avis négatif du conseil de direction, l'Exécutif a procédé à ces nominations.

Comme nous l'avions prévu, des recours au Conseil d'Etat sont déjà introduits, ce qui va déstabiliser, durant des mois, le bon fonctionnement de notre administration.

C'est pourquoi la décision prise par l'Exécutif pèsera lourdement sur le bon fonctionnement de l'administration de notre Communauté.

Je regrette que la majorité fasse appel aujourd'hui à un vote de discipline par le dépôt d'un ordre du jour pur et simple, lui évitant ainsi de devoir se prononcer sur le fond et de prendre ses responsabilités.

Je demande à tous les membres de notre Assemblée, soucieux du devenir de notre Communauté, de voter contre l'ordre du jour pur et simple.

Par ce vote, nous réaffirmerons aux fonctionnaires attachés au service de notre Communauté que nous sommes, nous, respectueux de leurs droits légitimes. (*Applaudissements sur les bancs du PSC.*)

M. le Président. — La parole est à M. Deleuze.

M. Deleuze. — Monsieur le Président, messieurs les ministres, chers collègues, la « majorité de progrès » du Conseil de la Communauté française compte donc voter une motion pure et simple permettant d'éviter de se prononcer sur le fond mais appuyant malgré tout l'Exécutif dans sa politique de nominations partisans et injustifiables de fonctionnaires.

Les écologistes tiennent à se désolidariser clairement de cette façon d'agir. Nous estimons que c'est se moquer du demi-million de sans-emploi qui existent, en Belgique. Ceux-ci constituent une armée de réserve dont se sert abondamment le patronat comme moyen de pression sur le monde du travail. N'y a-t-il pas dérégulation sociale, licenciements avec menaces sous-jacentes? N'entend-on pas dire: « Si vous n'êtes pas d'accord, cinq cent mille personnes attendent dehors pour prendre votre place? »

En procédant à des nominations partisans, l'establishment politique de la Communauté française joue le même jeu de manipulation honteuse des travailleurs. Ici

ce n'est pas une résignation passive devant les autorités patronales qui est exigée, mais bien un certificat de bonnes vie et mœurs politiques et d'allégeance aux partis en place.

Aujourd'hui, à la Communauté française, cette manipulation est essentiellement socialo-libérale. A d'autres moments et à d'autres échelons, elle est également l'œuvre de l'ensemble des forces politiques traditionnelles.

Les écologistes ne joueront pas ce sordide jeu du pouvoir. (*Applaudissements sur les bancs Ecolo.*)

M. le Président. — La parole est à M. Bajura.

M. Bajura. — Monsieur le Président, messieurs les ministres, chers collègues, nous voterons la motion d'ordre du jour pur et simple déposée par MM. Biefnot, Lagasse et Fedrigo. De ce fait, nous repoussons donc la motion de M. Grafé et du groupe PSC, qui se scandalise ici de méthodes que ce parti utilise pourtant bien largement, par un biais ou un autre, dans les institutions qui sont sous sa charge.

Par ailleurs, nous nous démarquons d'un autre discours démagogique qui vise à faire passer la notion d'apolitisme comme une vertu suprême pour des fonctions qui ne sont jamais séparées de la politique, quelle qu'elle soit, qu'il s'agisse de hauts fonctionnaires ou de responsables de l'information.

Il nous paraît cependant impératif de tenir compte, pour les cas d'application découlant de l'article 18 du statut des agents de l'Etat, des compétences des candidats concernés et, si l'on se réfère au texte même de l'article, de leur haute valeur administrative, scientifique, technique ou artistique.

Nous avons un pacte culturel qui a le mérite d'exister et qui vise notamment à protéger les courants de pensée relayés par les minorités de notre Communauté.

La position défendue par le groupe Ecolo dans ce problème est ambiguë car, sous prétexte de s'attaquer aux nominations politiques et partisans dans l'administration, cette position ne prévoit rien pour le respect des minorités et de ses implications. Le respect des minorités est pourtant une des conditions de toute véritable démocratie. Peut-être est-ce séduisant de vouloir régler par des mesures techniques et donc apolitiques un problème politique mais cet apolitisme servira les manœuvres de la réaction. (*Applaudissements sur les bancs du PCB.*)

M. le Président. — La parole est à M. Biefnot.

M. Biefnot. — Monsieur le Président, messieurs les ministres, chers collègues, M. Grafé est essentiellement soucieux de la vertu des autres. Il a, me semble-t-il, une mémoire sélective, à géométrie variable. J'ai déjà eu l'occasion de le dire à cette tribune, à propos d'un certain nombre d'amnésies dont semble frappé notre honorable collègue. Quant à M. Deleuze, sa virginité politique et sa relative inexpérience lui valent de larges circonstances atténuantes.

M. Grafé. — Quel est donc le dernier cas de nomination arbitraire en la matière?

M. Biefnot. — A propos des agents contractuels et des asbl parallèles aux administrations communautaires, les socialistes n'ont rien inventé, ils ont au contraire tout appris des ministres PSC qui les ont précédés! Qui étaient donc, monsieur Grafé, le chevalier de Stexhe, Albert

Parisis, Jean-Pierre Grafé, Henri-François Van Aal, Michel Hansenne ?

M. Grafé. — Citez-moi des nominations !

M. Cools. — Ce serait trop long à examiner dans le détail. Nous en aurions pour huit jours !

M. Biefnot. — Si vous le voulez, monsieur Grafé, un jour nous parlerons, non seulement des nominations, mais des subsides aux organisations, des subsides aux infrastructures, des « troisième circuit » accordés par Michel Hansenne et nous vous prouverons que vraiment, vous n'avez aucune leçon à nous donner. (*Applaudissements sur les bancs socialistes.*)

M. le Président. — La parole est à M. De Decker.

M. De Decker. — Monsieur le Président, je voudrais à mon tour, au nom du groupe PRL, dire que nous voterons la motion pure et simple déposée par MM. Biefnot, Lagasse et Fedrigo.

En effet, nous faisons confiance à l'Exécutif pour faire respecter, dans l'administration de notre Communauté, l'esprit du pacte culturel. Cela aussi fait partie de la démocratie dans notre système politique.

D'autre part, nous regrettons l'intervention du groupe PSC, qui semble quelque peu souffrir d'amnésie et qui, en tout cas, fait preuve en la matière de fort peu de pudeur. (*Applaudissements sur les bancs du PRL.*)

M. le Président. — Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non.) Personne ne demandant la parole, nous passons au vote nominatif sur l'ordre du jour pur et simple déposé par M. Biefnot et consorts.

— Il est procédé au vote nominatif.

M. le Président. — Voici les résultats du vote :

86 membres sont présents.

63 membres répondent oui.

22 membres répondent non.

1 membre s'abstient.

Ont répondu oui :

MM. Anselme, Aubecq, Bajura, Barzin, Basecq, Belot, Biefnot, Mme Boniface, MM. Clerfayt, Coème, Collart, Collignon, Cools, Mme Coorens, MM. Cudell, De Decker, Defosset, Dehousse, J.B. Delhaye, J.J. Delhaye, Delizée, Delmotte, Denison, D'Hose, Doumont, Féaux, Fedrigo, J. Gillet, R. Gillet, Guillaume, M. Harmegnies, Y. Harmegnies, Henrion, Henry, Henrotin, Hismans, Hubin, Huylebrouck, Jandrain, Kubla, Lafosse, Lagasse, Lemoine, Lepaffe, Minet, Moureaux, Mouton, Onkelinx, Outers, Paque, Péciaux, Perdieu, Pierard, Poswick, Poulain, Rigo, Risopoulos, Santkin, Mme Spaak, M. Spitaels, Urbain, Van der Biest et Ylieff.

Ont répondu non :

MM. Daras, de Clippele, Deleuze, De Roubaix, Desmarets, Detremmerie, Grafé, Hendrick, Jérôme, Kevers, Liénard, Lutgen, Mainil, J. Michel, Mordant, L. Remacle, Mme Saive-Boniver, MM. Thys, Tilquin, Vanden Boeynants, Van Roye et Wauthy.

S'est abstenu :

M. Hoyaux.

M. le Président. — Le membre qui s'est abstenu est prié de faire connaître le motif de son abstention.

M. Hoyaux. — J'ai parlé avec Mlle Hanquet.

PROPOSITION DE MOTION DEPOSEE PAR M. LESTIENNE EN CONCLUSION DE SON INTERPELLATION A M. MONFILS, MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES, RELATIVE AUX « DIFFICULTES NON RESOLUES A CE JOUR DANS LE CADRE DE « L'ASSAINISSEMENT BUDGETAIRE » DES BUDGETS DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE ET DU FONDS MEDICO-SOCIO-PEDAGOGIQUE POUR HANDICAPES »

Vote nominatif

M. le Président. — L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur la proposition de motion déposée par M. Lestienne en conclusion de son interpellation à M. Monfils, ministre des Affaires sociales, relative aux « difficultés non résolues à ce jour dans le cadre de « l'assainissement budgétaire » des budgets de la Protection de la Jeunesse et du Fonds médico-socio-pédagogique pour handicapés ».

Je vous en rappelle le texte :

« Le Conseil de la Communauté française,

— ayant entendu l'interpellation du député Marc Lestienne sur « les difficultés non résolues à ce jour dans le cadre de « l'assainissement budgétaire » des budgets de la Protection de la Jeunesse et du Fonds médico-socio-pédagogique pour handicapés, et la réponse du ministre;

— dénonce la politique actuelle menée par le ministre des Affaires sociales, Ph. Monfils, qui conduit les différentes institutions à l'étouffement financier;

— regrette le pouvoir absolu que s'est octroyé le ministre dans l'ensemble des décisions relatives à ces secteurs;

— demande à l'Exécutif de libérer, dans les délais les plus brefs, les moyens indispensables à la survie des établissements, de quelque tendance qu'ils soient, et de définir de manière non ambiguë une politique d'aide sociale et éducative dynamique et respectueuse des plus démunis de notre société. »

La parole est à M. Lagasse.

M. Lagasse. — Monsieur le Président, mes chers collègues, l'interpellation qui a été développée par notre collègue M. Lestienne a, au moins, eu le mérite de rappeler qu'il subsiste des problèmes graves, non résolus, en ce qui concerne la protection de la jeunesse.

Faut-il rappeler que le Conseil d'Etat est saisi, depuis plus de deux ans, d'un avant-projet de loi et d'un avant-projet de décret ? Nous sommes complètement dans l'impasse à cet égard, il faut le répéter.

J'irai même plus loin : si la motion qui nous est présentée ne comportait que le dernier alinéa, notre groupe l'aurait votée.

Toutefois, les deux alinéas qui précèdent sont complètement déraisonnables. C'est pourquoi notre groupe s'abstiendra.

M. le Président. — La parole est à M. Van Roye.

M. Van Roye. — Monsieur le Président, messieurs les ministres, chers collègues, nous nous abstiendrons sur le vote de cette motion.

Effectivement, sur le fond de la question, nous serions d'accord pour dénoncer le fait que ce sont les plus faibles de la société qui seront les victimes de ce qui a été explicité par notre collègue M. Lestienne.

D'un autre côté, nous ne pouvons pas oublier que l'essentiel de nos problèmes à la Communauté française vient précisément d'un manque de subsides dû à la politique du gouvernement national que, par ailleurs, l'auteur de la motion soutient de toute évidence, gouvernement national qui, finalement, poursuit la politique dénoncée ici de faire payer la crise par les plus faibles de notre société.

Aussi, nous ne pourrions que nous abstenir. (*Applaudissements sur les bancs Ecolo.*)

M. le Président. — Quelqu'un demande-t-il encore la parole? (Non) Plus personne ne demandant la parole, nous passons au vote nominatif sur le projet de motion.

— Il est procédé au vote nominatif.

M. le Président. — Voici le résultat du vote :

82 membres sont présents.

17 répondent oui.

48 répondent non.

17 s'abstiennent.

Ont répondu oui :

MM. de Clippele, De Roubaix, Desmarests, Detremmerie, Grafé, Hendrick, Jérôme, Kevers, Liénard, Lutgen, Mainil, J. Michel, L. Remacle, Thys, Tilquin, Vanden Boeynants et Wauthy.

Ont répondu non :

MM. Anselme, Barzin, Basecq, Belot, Biefnot, Coëme, Collart, Collignon, Cools, Mme Coorens, MM. Cudell, De Decker, Dehousse, J.B. Delhayé, J.J. Delhayé, Delizée, Delmotte, D'Hose, Doumont, Féaux, J. Gillet, Guillaume, M. Harmegnies, Y. Harmegnies, Henry, Henrotin, Hismans, Hubin, Huylebrouck, Jandrain, Lafosse, Lemoine, Minet, Moureaux, Mouton, Onkelinx, Paque, Péciaux, Perdieu, Pierard, Poswick, Poulain, Rigo, Santkin, Spitaels, Urbain, Van der Biest et Ylieff.

Se sont abstenus :

M. Bajura, Mme Boniface, MM. Clerfayt, Daras, Defosset, Deleuze, Fedrigo, R. Gillet, Hoyaux, Lagasse, Lepaffe, Mordant, Outers, Peetermans, Mmes Saive-Boniver, Spaak et M. Van Roye.

En conséquence, la motion n'est pas adoptée.

M. Hoyaux. — J'ai pairé avec Mlle Hanquet.

M. le Président. — Mesdames, messieurs, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

— *La séance est levée à 12 h 40 m.*

Le Conseil s'ajourne jusqu'à convocation ultérieure.

ANNEXE

COMMUNICATIONS DU GREFFE DU CONSEIL

TRAVAUX DES COMMISSIONS — RENSEIGNEMENTS SOMMAIRES

Jeudi 18 octobre 1984

I. *Commission de la Santé et des Sports*

1. Nomination du bureau de la commission.
2. Proposition de décret relative à certains aspects de l'éthique sportive, de Mme Spaak et consorts.

Présents :

M. Brouhon (président), Mme Coorens, MM. J.J. Delhaye, Denison, Donnay, Lepaffe, Lernoux, Mme Saive-Boniver.

Absents :

MM. Aubecq, Detremmerie (excusé), Evers, Gehlen, Kubla, Militis, Perdieu, Poulain.

Autres membres du Conseil présents :

MM. Biefnot et Lagasse.

II. *Commission de la Famille et de l'Aide sociale*

1. Nomination du bureau de la commission.
2. Etat des travaux.
3. Proposition de décret relative à l'insémination artificielle des êtres humains, de MM. Lagasse et R. Gillet.

Présents :

M. Petitjean (président), Mme Brenez, Mme Coorens en remplacement de M. Lafosse, MM. J.J. Delhaye en remplacement de MM. Harmegnies, Fedrigo, R. Gillet, Grafé en remplacement de Mlle Hanquet, Jérôme, Lagasse en remplacement de Mme Spaak, Militis, Paque, Wauthy en remplacement de M. Califice.

Absents :

M. Califice (excusé), Mme Godinache (excusée), Mlle Hanquet (excusée), MM. M. Harmegnies (excusé), Lafosse (excusé), Onkelinx.

Autre membre du Conseil présent :

M. de Clippele.

III. *Commission de l'Education et de la Recherche scientifique*

1. Nomination du bureau de la commission.
2. Projet de décret organisant l'enseignement à distance de la Communauté française.

Présents :

MM. Ylief (président), Daras, D'Hondt, J. Gillet, Gondry, Gramme, Lernoux, Liénard, Peetermans.

Absents :

MM. Barzin, Collart (excusé), Delizée (excusé), Lagneau, Mouton (excusé), Pécriaux (excusé), Risopoulos.

IV. *Commission des Affaires générales, du Règlement et de la Comptabilité*

1. Nomination du bureau de la commission.
2. Examen conjoint:
 - Proposition de décret relative à la liberté d'accès aux documents administratifs, de MM. Lagasse et Lepaffe.
 - Proposition de décret portant création de la fonction de commissaire à la sauvegarde des droits de la Communauté française de Belgique, de MM. R. Gillet et Risopoulos.
Rapporteur: Mme Brenez.
3. Proposition de décret relative à la francisation du nom et du prénom, de MM. Lagasse et R. Gillet
Rapporteur: M. Defosset.
4. Proposition de décret garantissant la protection des tendances idéologiques et philosophiques, de MM. Lagasse et Mordant.
Rapporteur: M. L. Remacle.
5. Proposition de décret portant organisation de la consultation populaire, de MM. Lagasse et Lepaffe.
6. Politique du tourisme.
7. Recommandation de M. Poupko, Président de la commission française de la Culture.
Présents:
MM. Klein (président), Bajura, Biefnot, Coëme, De Decker, Defosset, Deleuze, Guillaume, L. Remacle.
Absents:
MM. Grafé, Huylebrouck, Mévis, Tilquin, T. Toussaint.

V. *Commission des Relations internationales*

1. Nomination du bureau de la commission.
2. Rapport d'activité du Commissariat général aux relations internationales de la Communauté française.
3. Note de M. Tindemans, ministre des Relations extérieures, sur la compétence des Communautés et des Régions dans le domaine des relations internationales.
4. Comité mixte Conseil de la Communauté française/Assemblée nationale du Québec. Echange de vues sur les résolutions suivantes:
 - 1) accord bilatéral;
 - 2) institutions et rencontres internationales;
 - 3) avant-projet d'ordre du jour de la VI^e session.Présents:
MM. Outers (président), Baudson, Denison, Mme Godinache, MM. Hismans, Kevers, J. Michel, Mottard, Van Roye, J.B. Delhaye, Grafé.
Absents:
MM. Clerdent, Cools, Desmarets, Petitjean,
Autres membres du Conseil présents:
Mme Brenez, MM. Biefnot et Lagasse.

VI. *Commission parlementaire d'enquête sur les problèmes du quart monde.*

Auditions publiques. Auditions de représentants du « Comité de liaison coupures de gaz et d'électricité » ainsi que de représentants des distributeurs d'énergie et du Comité de contrôle de l'électricité et du gaz.

- Présents:
M. Biefnot (président), Mmes Brenez, Coorens, M. J. Gillet, Mme Godinache, Mlle Hanquet, MM. Klein, Liénard, Onkelinx, Paque, Van Roye.
Absents:
MM. Barzin, Cudell, Thys, Mme Spaak.

Autres membres du Conseil présents :
MM. Bajura, Deleuze, Mordant.

VII. *Commission des Beaux-Arts*

1. Nomination du bureau de la commission.
2. Proposition de décret réglant la protection du patrimoine culturel immobilier, de M. le Hardy de Beaulieu et consorts.
— Audition de M. Hanin, Président de la commission des Monuments et des Sites.
3. Proposition de décret modifiant le décret du 25 juin 1973 relatif aux conditions d'agrégation et d'octroi de subsides aux théâtres de l'enfance et de la jeunesse, de M. Biefnot.
4. Proposition de décret créant un fonds communautaire d'aide aux auteurs et compositeurs dramatiques, de M. Defosset.

Présents :

MM. Cudell (président), Aubecq, Collart, R. Gillet, Hubin, le Hardy de Beaulieu, Mouton, Van Roye.

Absents :

MM. Belot (excusé), De Decker, Desmarets, Lagneau, Lutgen, Mundeleer, Mme Spaak.

Mercredi 24 octobre 1984

Commission d'enquête chargée d'étudier les conséquences pratiques du décret du 1^{er} juillet 1982, relatif à l'épreuve de sensibilité cutanée à la tuberculine

Programmation des auditions. — Etat des travaux.

Présents :

M. Gondry, Mme Brenez, MM. J.J. Delhayé, Lepaffe, Van Roye.

Absents :

Mme Coorens (excusée), M. Cudell, Mlle Hanquet (excusée), MM. Huylebrouck, Jandrain, Klein, Lernoux, Petitjean.

Autre membre du Conseil présent :

Mme Saive-Boniver.

Mercredi 31 octobre 1984

I. *Commission des Beaux-Arts*

1. Proposition de décret réglant la protection du patrimoine culturel immobilier, de M. le Hardy de Beaulieu et consorts.
Rapporteur : M. Mouton.
2. Rapport d'activités de la commission royale des Monuments et des Sites pour les années 1981, 1982 et 1983.
3. Proposition de décret créant un Fonds communautaire d'aide aux auteurs et compositeurs dramatiques.
Rapporteur : M. le Hardy de Beaulieu.

Présents :

MM. Cudell (président), Belot, Collart, Lagasse en remplacement de Mme Spaak, le Hardy de Beaulieu, Mouton.

Absents :

MM. Aubecq, De Decker, Desmarets, Hubin (excusé), Lagneau, Lutgen, Mundeleer, Mme Spaak (excusée), M. Van Roye.

Autre membre du Conseil présent :

M. de Clippele.

II. *Commission de l'Éducation et de la Recherche scientifique*

1. Proposition de décret portant inscription de l'écologie comme branche obligatoire dans les programmes d'études respectifs de l'enseignement primaire et secondaire, de M. Tilquin et consorts.
Rapporteur: M. Barzin.
2. Proposition de décret relative à l'instauration d'un cours obligatoire de littérature belge d'expression française dans l'enseignement normal moyen et dans le programme des examens de candidat et de licencié en philologie romane, de Mlle Hanquet.
Rapporteur: M. Daras.
3. Projet de décret organisant l'enseignement à distance de la Communauté française.
Rapporteur: M. Gondry.
4. Proposition de décret concernant l'enseignement de la deuxième langue dans l'enseignement fondamental et dans l'enseignement secondaire, de M. Lagasse et consorts.
Rapporteur: M. Peetermans.

Présents:

MM. Ylieff (président), Barzin, Daras, Delizée, D'Hondt, J. Gillet, Gondry, Gramme, Lernoux, Mouton, Péciaux, Peetermans, Risopoulos.

Absents:

MM. Collart, Lagneau, Liénard (excusé).

Autre membre du Conseil présent:

M. Lagasse.

III. *Commission de la Famille et de l'Aide sociale*

1. Proposition de décret relative à l'insémination artificielle des êtres humains, de MM. Lagasse et R. Gillet.
Rapporteur: Mme Brenez.
2. Proposition de décret instituant le congé parental d'éducation, de MM. Lagasse et Clerfayt.
Rapporteur: Mme Brenez.
3. Proposition de décret portant création d'un Conseil consultatif des immigrés auprès de la Communauté française, de M. Lagasse.
Rapporteur: Mme Brenez.

Présents:

MM. Petitjean (président), Anselme, Mme Brenez, MM. Coëme, J.J. Delhayé, en remplacement de M. Coëme en début de séance, Fedrigo, R. Gillet, Grafé, en remplacement de M. Califice, M. Harmegnies, Lafosse, Onkelinx, Paque, Mme Saive-Boniver.

Absents:

M. Califice (excusé), Mme Godinache (excusée), Mlle Hanquet, MM. Jérôme, Militis.

Autre membre du Conseil présent:

M. de Clippele.